

Parution n° 17 — JANVIER 2014



Au FIL de DEAUX

Bonne année
2014



MAIRIE de DEAUX - Tél : 04 66 83 60 83 - Fax : 04 66 83 25 94

mairie.deaux@orange.fr www.deaux.fr

EDITO

Merci, tout d'abord, à tout le Conseil Municipal pour sa contribution à l'élaboration de ce bulletin de communication pour faire connaître les grandes lignes de nos actions mais aussi penser à la vie quotidienne de nos administrés.

Merci au tissu associatif d'œuvrer à la cohésion sociale, que Deaux soit et reste un village où il fait bon vivre ensemble.

Une reconnaissance aux enseignants et au personnel de l'école qui s'impliquent pour l'avenir de nos bambins.

Je salue les artisans et entrepreneurs qui tissent l'économie dans cette période bien délicate.

Est-ce que les élections municipales, cantonales, européennes suffiront à nous rendre la foi en l'avenir ?

Depuis 2013, des projets ont évolué, mais demeure la loi des vases communicants sur la gestion du tiroir-caisse, plein, on le vide et vide, on le plaint, il n'y a pas de vaines économies, tout faire pour éviter la dépression.

Le PEB est retourné à l'état larvaire.

L'EHPAD, après des incohérences de stratégies des autorités, prend naissance sur la commune d'Euzet, souhaitons-lui une réussite parfaite au profit de nos aînés.

L'aménagement de l'aire de proximité scolaire est réalisé exauçant le souhait de pouvoir normaliser et soutenir la pratique sportive des enfants de notre école.

L'adhésion à Alès Agglomération est maintenant consommée, reste à dénombrer et délimiter les compétences communautaires et élaborer les méthodes de gestion hors compétence.

Le schéma directeur d'assainissement est à présent établi et devra passer en enquête publique.

Le dossier des rythmes scolaires est bien avancé, les grandes lignes sont tracées, les choix d'activités et de personnel encadrant se feront en temps utiles.

Un dossier reste important pour l'avenir de la Commune : le PLU. Après avoir peaufiné l'étude AEU, nous voici rendus au stade du PADD, phase importante pour répondre aux recommandations du Grenelle et ainsi être déclaré apte à entrer dans la phase organisation de l'urbanisme sur des périmètres reconnus dans la commune.

Au-delà de ces réalisations les projets ne manquent pas : la sécurité routière, l'électrification et tous les imprévus.

Comme ailleurs, Deaux subira des évolutions, douloureuses pour les anciens qui ont déjà connu les transformations du passé, espérons que l'environnement et l'intérêt général en sortent bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même vous présentons, à tous, à vos familles, à ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de lumière, de santé et la pleine réussite de vos projets pour 2014.

Je vous rappelle l'invitation du Conseil Municipal à venir au foyer communal le samedi 11 janvier 2014 à 18 heures pour un échange de vœux pour la nouvelle année et l'occasion de se retrouver pour partager un moment convivial autour d'un apéritif.

En ce qui me concerne, mon engagement au sein de la commune prendra fin aux prochaines élections. J'ai fait de mon mieux pour assurer les fonctions que vous m'avez confiées. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes.

Je vous souhaite bonne continuation

François Ferrier

ETAT CIVIL

Naissances

Andeol MAGON DE LA VILLEHUCHET

né le 15 octobre 2013

Joseph GIMENEZ

né le 22 novembre 2013

Muhammad BONNET

né le 25 novembre 2013

Loréna FRANCE

née le 2 décembre 2013

Maëva PESIN

née le 9 décembre 2013

Mariages

Karine LEROY et Gilbert PAREDE

mariés le 2 novembre 2013

Jelena GERASIMOVA et David DOWEY

mariés le 26 décembre 2013

.....

3.5 Encadrer le développement économique : la zone d'activités est maintenue et adaptée aux besoins relevés mais limitée au strict nécessaire (environ 2ha de surface totale).

3.6. Traiter les entrées de ville :

Route de Monteils, les contraintes fortes du secteur (canalisation de gaz, conflit élevage/habitat, inondabilité), couplées à une absence de besoin d'extensions urbaines en dehors du PAU, conduisent à arrêter l'urbanisation à l'existant et à maintenir une vraie coupure agricole et naturelle entre le village et le hameau des Claous.

Route d'Alès, l'objectif de ce secteur est la préservation et le renforcement des boisements garant du caractère naturel de cette entrée.

Route de Vézénobres, le boisement est aussi maintenu et protégé pour garantir sa pérennité.

4. Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique

A ce titre, le patrimoine vernaculaire sera identifié sur les plans de zonage. Le PLU en garantit le maintien. De même, les sites archéologiques sont identifiés sur les plans de zonage et des fouilles d'archéologies préventives pourront être demandées sur ces secteurs.

5. Dynamiser la vie sociale du village

5.1 Conforter les activités et services : favoriser le maintien et le développement des activités existantes, il est donc possible de construire des bâtiments agricoles dans les zones agricoles et les écarts, mais pas dans les zones urbaines ; par ailleurs, tous les secteurs urbains et à urbaniser à vocation d'habitat permettent l'implantation de commerces et services de proximité (non nuisants et compatibles avec l'habitat).

5.2 Anticiper les besoins en équipements publics

Les équipements publics de Deaux se concentrent autour du pôle mairie/écoles, véritable lieu de croisement et d'échange à l'échelle du village. Une option communale est prise au Nord du village pour l'implantation d'une zone ludique et sportive.

5.3 Favoriser les déplacements par les modes doux : pour limiter les déplacements véhicules et apaiser le centre du village l'objectif du PLU est de permettre de mieux relier les quartiers entre eux pour éviter la circulation dans le centre village.

6. Maîtriser l'énergie et favoriser les énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre

6.1. Limiter l'utilisation des énergies fossiles et de l'électricité : favoriser les énergies renouvelables et diversifier les ressources

6.2. Limiter les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements routiers : à Deaux, il s'agit essentiellement de réduire les déplacements motorisés

7. Se prémunir des risques et des nuisances

7.1 Se prémunir des risques naturels, inondation, feu de forêt, sismique et mouvement de terrain : pour ce faire, l'emprise de la zone rouge du PPRi a été exclue de tout projet urbain. Toute construction est interdite dans ce secteur et l'habitat y est particulièrement proscrit.

7.2 Atténuer les autres risques et nuisances, notamment de l'aérodrome : aucune construction à vocation d'habitat n'est autorisée dans la Zone Exposée au Bruit.

7.3. Limiter les confrontations d'usage activité / habitat : l'habitat est proscrit à proximité des zones d'activité existante, à contrario, dans les zones urbanisées il n'est pas possible d'implanter des activités nuisantes.

Avant d'aborder les prochaines phases du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), ces éléments du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), feront l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, puis seront soumis prochainement à son approbation.

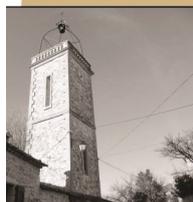
Ils seront suivis dans la foulée par les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) ainsi que par des propositions de zonage et de règlement.

Dans les mois qui viennent, le projet de la commune sera porté devant les services de l'Etat et les autres partenaires pour validation.

Le PLU suit donc son cours comme prévu.

La concertation accompagnée par le Conseil Général est terminée, même si les participants auraient bien travaillé encore un peu.

Mais il reste le registre en mairie et une réunion publique pour que tous et chacun puissent suivre l'évolution et participer au projet tout au long de son élaboration.



**p.l.u.
deaux**

élaboration du plan local d'urbanisme
ateliers de concertation

Mise en application des nouveaux rythmes scolaires

La prochaine étape pour la municipalité, à qui incombe l'organisation du temps d'activités périscolaires, est de présenter l'avant projet éducatif local au DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale).

Pour mener à bien cette réforme dans les meilleures conditions possibles, un questionnaire sera envoyé à chaque parent d'élève.

Toujours en concertation avec l'inspecteur d'académie, les enseignants et les parents d'élève, la municipalité pourra, après le retour de ce questionnaire, rentrer dans la phase de programmation des futures activités périscolaires.

Suite à la réunion d'information du 10 décembre avec les parents d'élèves, la grille proposée pour les nouveaux horaires applicables à la rentrée 2014 est la suivante :

	7h30	8h30	11h30	13h30	15h30	16h30	18h45
LUNDI	garderie	enseignement	déjeuner	enseignement	TAP	garderie	
MARDI	garderie	enseignement	déjeuner	1/2 h APC	enseignement	TAP	garderie
MERCREDI	garderie	enseignement	garderie	12 h 30			
JEUDI	garderie	enseignement	déjeuner	1/2 h APC	enseignement	16 h	garderie
VENDREDI	garderie	enseignement	déjeuner		enseignement	16 h	garderie

Enseignement = 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines - une journée égale maximum à 5h30 et la demi-journée égale maximum 3h 30

APC = activités pédagogiques complémentaires

TAP = temps d'activités pré-scolaires

Quel enthousiasme à l'école maternelle !



Toutes sections confondues, près de 80 élèves, dont une vingtaine de Deaux, ont participé au spectacle de fin d'année.

Et quelle récompense à l'arrivée du Père Noël attendu sagement !

Bravo aux enfants et aux enseignants pour cette prestation réussie.

INVITATION

*L'ensemble de la municipalité
vous invite*

**Samedi 11 janvier
2014**

à 18 heures

au foyer communal de Deaux

*Pour échanger
les vœux
de la nouvelle année
autour d'un apéritif*